



## Migration de système d'information

### Pourquoi auditer les migrations ?

Désormais familiarisé avec le système d'information de son client, le commissaire aux comptes se doit de suivre les évolutions de l'environnement informatique. En effet, celles-ci peuvent avoir un impact direct sur l'information financière et/ou le niveau de contrôle interne de l'entreprise. C'est particulièrement le cas lors des changements de système d'information comptable ou de cœur de métier.

Motivée par l'obsolescence des techniques ou par la recherche d'une meilleure couverture des besoins fonctionnels, la mise en service d'un nouveau système s'accompagne souvent de transferts de données entre application source et une application cible qui doivent être maîtrisés.

Ces opérations de transfert présentent des risques pesant sur la qualité des données elle-même.

- ▶ Exhaustivité
- ▶ Intégrité

Mais aussi de leur rattachement

- ▶ Imputation
- ▶ Correspondance des données entre-elles.

### Quand, comment et combien ?

L'audit de migration doit être lancé le plus en amont possible afin d'intégrer le mieux possible les besoins de validation du CAC dans le processus de migration. Il permet de disposer rapidement d'une vision d'ensemble du projet et de son impact sur la mission du CAC.

- ▶ Définition du risque inhérent à la migration (et de ses impacts comptables)
- ▶ Validation du contrôle interne du projet,
- ▶ Si le niveau de risque l'exige, tests d'analyse de données.

L'audit de migration est incontournable pour les changements de progiciels de gestion portant une comptabilité auxiliaire.

#### En termes de budget :

Le budget nécessaire varie généralement entre **1** et **10** jours d'intervention en fonction de la profondeur d'analyse et selon le niveau de risque associé à la migration.

#### En termes de livrable :

La mission se déroule en quatre temps donnant chacun lieu à un compte-rendu :

- ▶ Prise de connaissance,
- ▶ Revue du contrôle interne (optionnel),
- ▶ Analyse de données (optionnel),
- ▶ Suivi de la migration (optionnel).

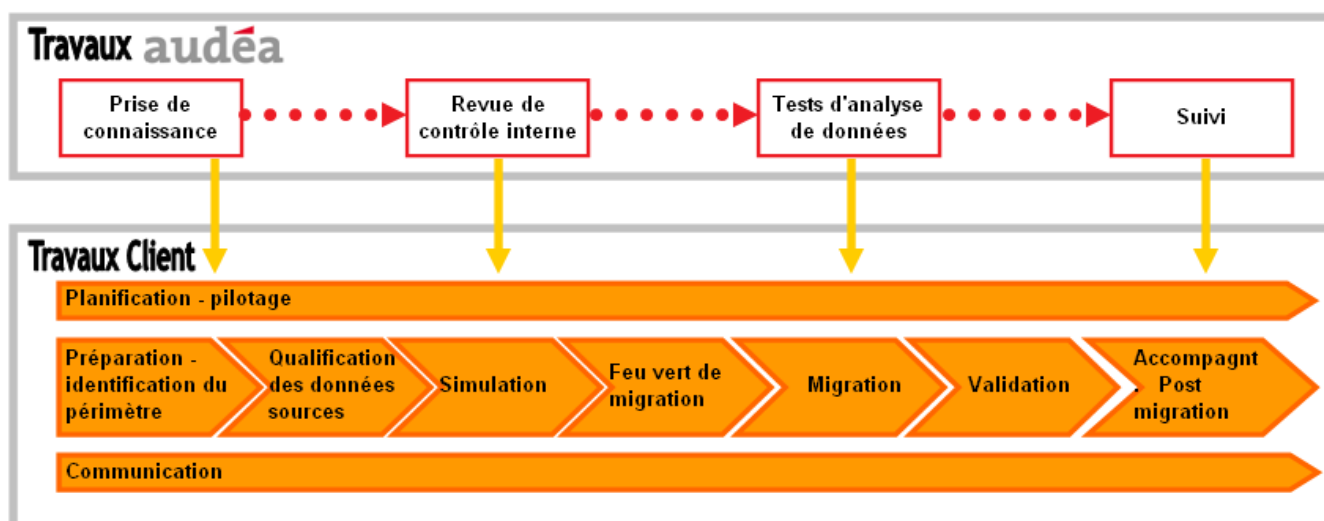


Fig. : Processus d'audit de migrations



## Que contient notre rapport :

**objectif** Valider la fiabilité des opérations de migrations

**client** tous types

**budget** adapté au contexte (généralement de 1 à 10 jours)

### ■ Prise de connaissance

Sur la base d'un entretien avec l'équipe du projet de migration, cette phase consiste à :

- ▶ Préciser l'objet de la migration, les délais et les moyens associés,
- ▶ Identifier les éléments du système d'information concerné,
- ▶ Identifier les risques inhérents et les principaux impacts.

### ■ Revue du contrôle interne du projet

En fonction du niveau de risque inhérent évalué en phase de prise de connaissance :

- ▶ Revue détaillée du plan de migration,
- ▶ Analyse des dispositions prises pour assurer la maîtrise du projet,
- ▶ Synthèse sur 100 points de contrôles concernant :
  - 1 Plan de migration
  - 2 Plans de contrôle
    - 2.1 Approbation
    - 2.2 Opérations de saisie
    - 2.3 Processus automatisé
  - 3 Tests
    - 3.1 Plan de test
    - 3.2 Jeux de tests
    - 3.3 Exploitation des anomalies
    - 3.4 Non régression
    - 3.5 Approbation de la bascule
    - 3.6 Bascule récurrente
  - 4 Mise en production
    - 4.1 Capacité de la structure de production
    - 4.2 GO - NO GO
  - 5 Transmission aux structures pérennes
    - 5.1 Traitements post-migration
    - 5.2 Bilan de la migration.

Ces travaux permettent de conclure sur le niveau de contrôle interne du projet. Si ce niveau est jugé faible, des contrôles informatisés peuvent être menés.

### ■ Tests informatisés

A l'issue de la migration, mise en œuvre de tests d'analyse de données permettant de valider la migration de manière exhaustive.

### ■ Suivi des migrations

A l'issue de la migration, certains dossiers doivent être redressés par les structures pérennes.

A l'occasion des tests d'analyse de données, nous réalisons la sélection d'échantillons permettant d'assurer un suivi des modifications lors de la phase intermédiaire suivante.